

CHOIX DE VALIDATION - SAISON 2015/2016

Un seul chèque à l'ordre de « Régie Chasse 62 » (montant à ne pas arrondir)

CAS	TYPE DE VALIDATION AVEC COTISATION PAS-DE-CALAIS	SANS Assurance	AVEC Assurance
1	Permis départemental 62 tous gibiers « sauf sanglier » Avec cotisation fédérale 62, validation départementale	<input type="checkbox"/> 139,36 €	<input type="checkbox"/> 160,86 €
2	Permis départemental 62 tous gibiers Avec cotisation fédérale 62, sanglier 62 , validation départementale	<input type="checkbox"/> 144,36 €	<input type="checkbox"/> 165,86 €
3	Permis national « sauf grand gibier (sanglier, chevreuil, cerf, daim...) » Avec cotisation fédérale 62, validation nationale	<input type="checkbox"/> 333,43 €	<input type="checkbox"/> 354,93 €
4	Permis national tous gibiers Avec cotisation fédérale 62 (pas de cotisation sanglier 62 dans ce cas) cotisation grand gibier national, validation nationale	<input type="checkbox"/> 405,43 €	<input type="checkbox"/> 426,93 €

CAS	TYPE DE VALIDATION : bi-départementale avec département voisin	PAS DE CALAIS NORD	
		SANS Assurance	AVEC Assurance
5	Permis bi-départemental SIMPLE (pas de chasse au sanglier dans le 62) (pas de chasse au sanglier dans le 59) <i>Deux cotisations fédérales + validation bi-départementale</i>	<input type="checkbox"/> 267,72 €	<input type="checkbox"/> 289,22 €
6	Permis bi-départemental TOUS GIBIERS pour les 2 départements avec sanglier dans le 62 avec sanglier dans le 59* <i>Deux cotisations fédérales + timbres « sanglier 59 et 62 » + validation bi-départementale</i>	<input type="checkbox"/> 317,72 €	<input type="checkbox"/> 339,22 €
7	Permis bi-départemental Pas-de-Calais tous gibiers (possibilité de chasse du sanglier dans le 62) + Nord (pas de chasse au sanglier dans le 59) <i>Deux cotisations fédérales + timbre sanglier 62 + validation bi-départementale</i>	<input type="checkbox"/> 272,72 €	<input type="checkbox"/> 294,22 €
8	Permis bi-départemental Pas-de-Calais SIMPLE (tous gibiers sauf sanglier) + Nord (tous gibiers + sanglier 59*) <i>Deux cotisation fédérales + timbre « sanglier 59 » + validation bi-départementale</i>	<input type="checkbox"/> 312,72 €	<input type="checkbox"/> 334,22 €

CAS	TYPE DE VALIDATION : bi-départementale avec département voisin	PAS DE CALAIS SOMME	
		SANS assurance	AVEC Assurance
9	Permis bi-départemental SIMPLE (pas de chasse au sanglier dans le 62) (pas de chasse au grand gibier dans le 80) <i>Deux cotisations fédérales + validation bi-départementale</i>	<input type="checkbox"/> 265,72 €	<input type="checkbox"/> 287,22 €
10	Permis bi-départemental TOUS GIBIERS pour les 2 départements avec sanglier dans le 62 avec grand gibier dans le 80** <i>Deux cotisations fédérales + timbre sanglier 62 et timbre grand gibier 80 + validation bi-départementale</i>	<input type="checkbox"/> 287,72 €	<input type="checkbox"/> 309,22 €
11	Permis bi-départemental Pas-de-Calais tous gibiers (possibilité de chasse du sanglier dans le 62) + Somme (pas de chasse au grand gibier dans le 80) <i>Deux cotisations fédérales + timbre sanglier 62 + validation bi-départementale</i>	<input type="checkbox"/> 270,72 €	<input type="checkbox"/> 292,22 €
12	Permis bi-départemental Pas-de-Calais SIMPLE (tous gibiers sauf sanglier) + Somme (tous gibiers + grand gibier 80**) <i>Deux cotisations fédérales + timbre « grand gibier 80 » + validation bi-départementale</i>	<input type="checkbox"/> 282,72 €	<input type="checkbox"/> 304,22 €

N.B. : La cotisation « sanglier 62 » est obligatoire pour tout chasseur ayant une cotisation fédérale 62 participant à une chasse au sanglier dans le Pas-de-Calais (Validation nationale voir aux cas n° 3 et 4).

* pour le département du Nord : il s'agit d'un timbre sanglier et non d'un timbre grand gibier

** pour le département de la Somme : il s'agit d'un timbre grand gibier.



cochez la case correspondant à votre choix : un seul choix possible.

L'abonnement à la revue « La Chasse dans le Pas-de-Calais » avec la réglementation de la saison de chasse est de 6 €. Si vous ne le souhaitez pas, déduire cette somme du montant global, tout en maintenant une croix pour le type de permis souhaité.

POUR LES CAS PARTICULIERS

Validation temporaire, complément de validation départementale ou nationale, autre permis bi-départemental, duplicata, nouveau chasseur (première validation) merci de contacter le 03.21.24.47.27 pendant les heures de service ou sur le site fédération www.fdc62.com rubrique « Validation du permis »